

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-ARMAGNAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°69-2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
41	27	31

Date de la convocation
26 novembre 2025

Séance du jeudi 04 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi quatre décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle des fêtes de SION sous la présidence de M. GOUANELLE Vincent et sur sa convocation.

Etaient présents : ARBLADE-LE-HAUT : DUSSANS Jean-Pierre (suppléant de VERRIER Jean-Marie), BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, BOURROUILLAN : GOUANELLE Vincent, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA Josiane et GUICHEBAROU Patrick, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, et MESTRES Michèle, ESPAS : CAZERES Pierre, LAUJUZAN : NALIS Patrick (suppléant de LASSALLE Patrick), LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : LAFFITTE Joël (suppléant de LACOSTE David), MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe, NOGARO : PEYRET Christian, CARRERE-CAMPISTRON Christine, MARTINOT Maryse, DROUARD Jean-Claude, LAFFORGUE Daniel, BELTRI Joseph et HAMEL Bernard, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Éric, SION : BRAGAGNOLO Michel, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques.

Publication

09 décembre 2025

Absents excusés : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie (remplacé par DUSSANS Jean-Pierre), CRAVENCERES : LARRANDABURU Jean-Pierre, LAUJUZAN : LASSALLE Patrick (remplacé par NALIS Patrick), LE HOUGA : DESJARDINS Lionel, MANCIET Aline (pouvoir à MESTRES Michèle) et MATHIEU Jean-Marie (pouvoir à FEUILLET-GALABERT Patricia), LUPPE-VIOLLES : LACOSTE David (remplacé par LAFFITTE Joël), MANCIET : SOULES Philippe et GARBAY Stéphane, MORMES : SPOERRY Quitterie (pouvoir à ARTIGOLE Éric), NOGARO : MARQUE Magali, LARRIEU Edith, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît (pouvoir à GOUANELLE Vincent).

Absents : LANNE-SOUBIRAN : PONS Michel, PERCHEDE : CUVELLIER Christian, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

OBJET DE LA DELIBERATION : Santé, recours à un cabinet de recrutement pour l'installation d'un médecin sur la commune de Monguilhem

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Vincent GOUANELLE, Président, **EXPOSE :**

A l'occasion de la Commission Finances du 24 novembre dernier, les membres présents ont débattu de la problématique du recrutement d'un médecin sur la commune de Monguilhem en remplacement du départ à la retraite du médecin du village.

Dans un souci de maintenir l'effectif de médecins sur le territoire communautaire, il a ainsi été convenu du proposer au Conseil Communautaire de prendre en charge les frais correspondants à la prestation d'un cabinet de recrutement estimés à environ 16 500 €, la commune se chargeant du logement et de l'équipement du cabinet.

Afin de faire face à cette dépense il est également proposé d'utiliser le solde de l'enveloppe des fonds de concours 2025 en opérant une Décision Modificative de 16 500 € vers l'article 62268 « honoraires ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité.

APPROUVE le recours à un cabinet de recrutement, Médinopia, pour pallier le départ du médecin de Monguilhem,
AUTORISE Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Président,



Vincent GOUANELLE.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (Villa Noullobas 50 cours Lyautey 64010 PAU Cédex ; Téléphone : 05 59 84 94 40) ou par le biais de l'application informatique Télérécourse, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>